

Accusé de réception en préfecture  
095-200058485-20231207-D\_2023\_149-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

# Annexe 3

# Les données économiques



# Factures

## et tarifs 2023

### Les 4 principaux types d'abonnements : tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023

#### LE TARIF GÉNÉRAL DE VENTE DE L'EAU



Appliqué par défaut à tout abonné du service

##### ABONNEMENT TRIMESTRIEL 6,41 € H.T./trimestre

- pour un compteur de 15 mm (le plus courant)
- fonction du diamètre du compteur
- revenant au délégataire et contribuant aux frais fixes du service



##### PRIX PAR m<sup>3</sup> 1,2574 € H.T./m<sup>3</sup>

- part destinée au SEDIF = 0,51 €
- part revenant au délégataire = 0,7474 € entre 0 et 180 m<sup>3</sup> annuels (tranche 1) ou 1,1513 € au-delà de ce seuil (tranche 2)



##### PRIX MOYEN PAR m<sup>3</sup> 1,4711 € H.T./m<sup>3</sup>

- appliqué sur l'ensemble du territoire du SEDIF, sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>

#### LE TARIF MULTI-HABITAT



Destiné aux immeubles d'habitation collective, afin que chaque foyer bénéficie du tarif préférentiel fixé pour la tranche 1 du tarif général.

##### ABONNEMENT TRIMESTRIEL DU TARIF GÉNÉRAL

- fonction du diamètre du compteur



##### ABONNEMENT TRIMESTRIEL COMPLÉMENTAIRE 6,41 € H.T.

- nombre de logements (L) x l'abonnement trimestriel de base pour un compteur de 15 mm



##### PRIX PAR m<sup>3</sup>

- part destinée au SEDIF = 0,51 €
- part revenant au délégataire = 0,7474 € entre 0 et L x 180 m<sup>3</sup> annuels ou 1,1513 € au-delà de ce seuil.

## Factures et tarifs 2023

### LE TARIF GRANDE CONSOMMATION



Pour les abonnés consommant plus de 5 475 m<sup>3</sup>/an, soit 15 m<sup>3</sup>/jour

#### ABONNEMENT TRIMESTRIEL DU TARIF GÉNÉRAL

– fonction du diamètre du compteur



#### ABONNEMENT TRIMESTRIEL COMPLÉMENTAIRE

**309,32 € H.T.**



#### RIX PAR m<sup>3</sup>

décroissant selon des tranches de consommation croissantes, pour les volumes consommés au-delà de 5 475 m<sup>3</sup> par an.

### LE TARIF VOIRIE PUBLIQUE



Applicable aux usages d'arrosage et de nettoyage sur les routes et voies ouvertes à la circulation publique, piétonne ou routière

#### ABONNEMENT TRIMESTRIEL VOIRIE PUBLIQUE

– inférieur au tarif général  
– fonction du diamètre du compteur



#### RIX PAR m<sup>3</sup>

– part destinée au SEDIF = 0,2550 €  
– part revenant au délégataire =  
0,3738 € entre 0 et 180 m<sup>3</sup> annuels ou  
0,5762 € au-delà de ce seuil.

# Factures type 120 m<sup>3</sup>



N° de contrat <b>0000000 00</b>	N° de facture 000000000000000000000000	Emission 01.01.2023	Période de consommation Du 01.01.2022 au 01.01.2023
------------------------------------	---	------------------------	--

Adresse de la propriété desservie  
- XXXXX Facture 120 m3 moyenne

### Nous vous informons

Vous nous contactez par téléphone... munissez-vous de votre numéro de contrat situé en haut de votre facture. Ainsi, en vous authentifiant sur notre Serveur Vocal, vous serez mis en relation avec un interlocuteur privilégié et vous accéderez à des services personnalisés 24h/24 - 7j/7:

- Déposer votre relevé de compteur
- Connaître le solde de votre compte
- Payer votre facture par carte bancaire



02.605.FA

XXXXX FACTURE 120 M3 MOYENNE

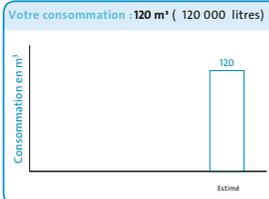
## Facture trimestrielle d'eau et d'assainissement

émise par Veolia Eau d'Île de France SNC

Montant à régler avant le 15.01.2023 **576,81 € TTC**

Détail de votre facture	
Production et distribution de l'eau potable (SEDIF)	<b>182,61 €</b>
Collecte et traitement des eaux usées	283,57 €
Organismes publics et TVA	110,63 €

Les pénalités applicables en cas de retard de paiement seront calculées à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 19,78 €. Il ne sera pas appliqué d'escompte en cas de paiement anticipé.



La préservation de la ressource : concernés ?

Scannez ce QR code pour découvrir la saison 2 de notre mini-série humoristique "Concernés !"



09 69 369 900\*  
du lundi au vendredi de 8h à 19h30 et le samedi de 9h à 12h30

URGENCE FUITE (24h/24)  
09 69 369 918\*  
\*Numéro Cristal (appel non surtaxé)

www.sedif.com  
(espace abonnés)

Veolia Eau d'Île-de-France  
94417 Saint-Maurice Cedex

Site d'accueil de Saint-Denis  
Immeuble Le Spallis  
2 rue Michaël Faraday  
(M<sup>o</sup> Corneilou Playel, sortie n°2)  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45 et le samedi de 9h00 à 13h45

Montant **576,81 €**

IBAN : [ JOINDRE UN RIB/IBAN ] XXXXX Facture 120 m3 moyenne **Montant : 576,81 €**

ICS :  
RUM  
Centre :

Date et Lieu \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le CENTRE DES PAIEMENTS à envoyer ses instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du CENTRE DES PAIEMENTS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**

TIPSEPA

CENTRE DES PAIEMENTS  
TSA 30149  
41974 BLOIS CEDEX 9



00

57681

### Votre consommation

Volume consommé	Ancien index	Nouvel index	Déterminé par
Compteur n° ECHANTILLON 120 m <sup>3</sup>	0 au 01.01.2022	120 au 01.01.2023	estimation

### Votre facture en détail

Période de facturation	Volume en m <sup>3</sup> ou quantité	Prix unitaire en €	Montant HT en €	Taux TVA %
<b>Production et distribution de l'eau potable</b>				
Part déléguataire du 01-01-2022 au 01-01-2023 tranche 1	120	0,7474	89,89	5,50%
Part Syndicale du 01-01-2022 au 01-01-2023	120	0,5100	61,20	5,50%
Abonnement trimestriel du 01-01-2022 au 01-01-2023 (Contribution aux frais fixes du service de l'eau)			25,64	5,50%
Préservation des ressources en eau du 01-01-2022 au 01-01-2023 (Agence de l'Eau Seine-Normandie Délibération du 16/12/22 n°2022 - 34)	120	0,0507	6,08	5,50%
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>				
Redevance communale du 01-01-2022 au 01-01-2023	120	0,5770	69,24	5,40%
Redevance intercommunale du 01-01-2022 au 01-01-2023	120	0,1736	20,83	3,47%
Redevance départementale du 01-01-2022 au 01-01-2023	120	0,4133	49,60	10,00%
Redevance interdépartementale du 01-01-2022 au 01-01-2023	120	1,1992	143,90	10,00%
<b>Organismes publics</b>				
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Seine-Normandie)	120	0,1850	22,20	4,86%
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Seine-Normandie)	120	0,3952	47,42	5,50%
Développement des voies navigables (Délibération du 16/12/22 n°2022 - 33)	120	0,0156	1,87	5,50%
Soutien d'étiage (Délibération du 16/12/22 n°2022 - 35)	120	0,0117	1,40	5,50%
<b>Total HT</b>			<b>539,07</b>	
		TVA à 3,47%	20,83	
		TVA à 4,86%	1,08	
		TVA à 5,40%	3,76	
		TVA à 5,50%	12,83	
		TVA à 10,00%	19,35	
<b>Total TTC</b>			<b>576,81</b>	
		Total TVA	37,74	539,07

### Mieux comprendre votre facture

Pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> par an

- Traitement et distribution de l'eau potable\*** : votre commune est desservie par le SEDIF qui a délégué le service à Veolia Eau d'Île de France SNC. Prise dans le milieu naturel, l'eau est traitée et acheminée par des canalisations souterraines jusqu'à votre robinet. Sa qualité est rigoureusement contrôlée.
- Collecte et traitement des eaux usées** : collectées par les communes ou leurs groupements, les eaux usées sont acheminées vers des stations d'épuration pour assainissement avant retour dans le milieu naturel.
- Taxes et redevances des organismes publics** : l'Agence de l'Eau Seine Normandie a en charge la protection de la ressource en eau dans notre région. Voies Navigables de France gère les cours d'eau, Seine Grands Lacs gère les bassins réservoirs.

\* La part relevant du service de l'eau du SEDIF (hors redevance "préservation des ressources en eau") ne représente que 31% de la facture TTC

### Votre paiement

Pour connaître les différents modes de paiement de votre facture d'eau, rendez-vous sur [www.sedif.com](http://www.sedif.com) (espace "abonnés").

Simplifiez-vous l'eau, optez pour le prélèvement automatique !

- Tranquillité** : Plus besoin de vous soucier de votre facture, même en vacances
- Simplicité** : Maîtrisez votre budget et choisissez votre rythme de paiement
- Ecologie** : Plus de timbres ou de courriers à renvoyer : tout est automatisé

Pour souscrire au prélèvement, contactez le 0969 369 900 (numéro Cristal, appel non surtaxé) ou adhérez via votre espace client.

Vous pouvez aussi payer en utilisant le TIP au recto : suivez les instructions indiquées sur l'enveloppe de retour jointe.

# Factures type 120 m<sup>3</sup>



**SÉDIF**  
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

réf. client : 98-7413304975  
identifiant \* : 9697  
facture n° : F120-0146529



STE SEINE PORT 120 M3 RAD  
RUE SPECIMEN 120M3  
77240 SEINE PORT

## contacts

- www.toutsurmonneau.fr accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
- 0977 408 408 (appel non surtaxé)
- urgence 24h/24
- 0977 401 142 (appel non surtaxé)
- SUEZ Eau France - service client
- TSA 50001
- 36400 LA CHATRE
- www.toutsurmonneau.fr/acceo
- Traitement des Eaux Usées
- VEOLIA
- TSA 80176
- 37911 TOURS Cedex 9
- 0969 360 400 (appel non surtaxé)
- Urgences 24h/24 : 0969 368 624
- www.eau.veolia.fr

## Service de l'Eau et de l'Assainissement

**SPECIMEN 120 M3** 2 Février 2023

	m <sup>3</sup>	montant TTC
Votre abonnement		60,39 €
Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	494,02 €

**Net à payer** 554,41 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 03 février 2023  
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40% sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement (taux plus récente majorée de 10 points de pourcentage).  
Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
STE SEINE PORT 120 M3 RAD . RUE SPECIMEN 120 M3  
77240 SEINE PORT

Date et Lieu Signature

STE SEINE PORT 120 M3 RAD .  
RUE SPECIMEN 120M3  
77240 SEINE PORT

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
ICS : FR7022236497  
RUM : TTP19114098F120-01465291000000000

Montant : 554,41 €

**TIPSEPA**

### La mensualisation : le choix de la tranquillité

Le mandat de prélèvement SEPA (ponctuel) : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA (ponctuel). Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS  
TSA 30012  
41976 BLOIS CEDEX 9

114037048391

191140002438 8898F120-0146529100000000949108 55441

### pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
www.toutsurmonneau.fr

### Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0146529-1

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			229,74		242,37
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Suez Eau France du 01/01/2023 au 01/01/2024	1	32,89	32,89	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Suez Eau France du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m <sup>3</sup>	1,1204	134,45	5,5	
Part Agence de l'eau préservation Ressource du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m <sup>3</sup>	0,10	12,00	5,5	
Part Syndicale SÉDIF du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m <sup>3</sup>	0,42	50,40	5,5	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			236,15		259,77
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Veolia du 01/01/2023 au 01/01/2024	1	23,35	23,35	10,0	
<b>CONSOMMATION</b>					
C.A. Melun Val de Seine du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m <sup>3</sup>	0,5885	70,62	10,0	
Part Veolia du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m <sup>3</sup>	1,1848	142,18	10,0	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			48,60		52,27
<b>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</b>					
Lutte contre la pollution du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m <sup>3</sup>	0,22	26,40	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m <sup>3</sup>	0,1850	22,20	10,0	
<b>TOTAL HT</b>					514,49
<b>MONTANT TVA ( 5.5 % )</b>					14,08
<b>MONTANT TVA ( 10.0 % )</b>					25,84
<b>Total TTC TVA acquittées sur les débits</b>					554,41
<b>Net à payer</b>					554,41 €



TREL098FOOF120-014652900054414D

### Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, dater, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmonneau.fr](http://www.toutsurmonneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98-7413304975).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmonneau.fr](http://www.toutsurmonneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

## Bilan

### de la commande publique

#### Le SEDIF continue d'investir malgré la crise économique.

En 2022, le SEDIF a recensé 44 marchés ou accords-cadres d'un montant supérieur à 40 000 € HT, couvrant ses besoins tant en fonctionnement qu'en investissement. Le montant global des marchés signés s'élève à 73,50 M€ HT, contre 45,48 M€ HT en 2021.

Cette augmentation s'explique par l'attribution de plusieurs opérations importantes :

- Rénovation des élevatoires – Usine de Choisy-le-Roi (16,40 M€) ;
- Renouvellement des vannes inter-unités fonctionnelles (11 M€) ;
- Création d'une unité de chloration et rénovation complète du réservoir R5 de Châtillon (9,40 M€) ;
- Renouvellement des équipements de la station de transfert de Villetaneuse (6 M€) ;
- Rénovation de la station de relèvement de Pierrefitte (4,5 M€) ;
- Bouclage Palaiseau Saclay (2,70 M€).

Ainsi que le lancement d'opérations de maîtrise d'œuvre pour des projets à venir notamment :

- Entretien du bassin et du pompage du Bassin Ségur (2,60 M€) ;
- Renforcement de la liaison Les Loges – Saclay (990 K€).

#### Quelques chiffres sur la visibilité du SEDIF

- 82 consultations ont été mises en ligne en 2022, contre 60 en 2021 ;
- 4 annonces de pré-information et 22 annonces ont été publiés au BOAMP ;
- 143 dépôts électroniques ont été effectués par des opérateurs économiques sur le profil acheteur ;

- 1915 téléchargements de DCE (contre 981 en 2021) ;
- En moyenne une consultation est téléchargée 24 fois et elle reçoit au moins 2 offres ;
- 1401 courriers ont été envoyés aux entreprises.

#### La commission d'appel d'offres

En 2022, la Commission d'appel d'offres s'est réunie 6 fois, en présentiel et en visioconférence : elle a attribué 20 marchés supérieurs à 1 million d'euros ; elle a donné un avis pour l'attribution de 9 marchés subséquents et pour la signature de 4 avenants.

#### En cours et à venir

Plusieurs contrats structurants ont également été amorcés en 2022 et sont en cours d'attribution en 2023 :

- Renouvellement des accords-cadres d'études pré-opérationnelles ;
- Renouvellement des accords-cadres de maîtrise d'œuvre (pour la sectorisation, pour les ouvrages et pour les canalisations) ;
- Refonte de l'unité inter-ozonation de la filière biologique de Méry-sur-Oise ;
- Opération du Bouclage de Palaiseau Saclay.

#### Adoption d'une charte de déontologie

En mars 2022, une charte de déontologie a été distribuée à l'ensemble des agents et des élus du SEDIF. Par ce biais le SEDIF rappelle son devoir d'exemplarité en tant que plus grand service public d'eau en France et ses valeurs.

## Le compte administratif 2022

Le CA enregistre l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisées au cours de l'exercice 2022

Sont comptabilisés, chaque année, la rémunération provisoire versée au délégataire et le solde de l'année précédente après calcul définitif de la rémunération. Le montant comptabilisé est donc "à cheval" sur 2 exercices et ne correspond pas au montant annuel figurant dans les comptes du délégataire.

Conformément à la décision du Comité de doter le programme de 0,01 € par m<sup>3</sup> d'eau vendue.

	2021	2022
<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>Dépenses en M€</b>		
<b>Charges à caractère général dont:</b>	<b>28,71</b>	<b>32,95</b>
Frais d'administration générale et de relations publiques	7,45	8,47
Frais d'études générales	1,06	1,23
Rémunération du délégataire	19,85	22,38
Frais de contrôle de la délégation	0,35	0,87
<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>8,11</b>	<b>8,65</b>
<b>Provisions et garantie impayés</b>	<b>0,33</b>	<b>0,29</b>
<b>Charges financières</b>	<b>1,11</b>	<b>1,55</b>
Programme solidarité Eau	2,07	2,47
Charges exceptionnelles et autres	0,61	4,61
<b>Dotations aux amortissements et opérations d'ordre</b>	<b>80,05</b>	<b>77,71</b>
<b>Total (A)</b>	<b>120,99</b>	<b>128,23</b>

	2021	2022
<b>Recettes en M€</b>		
Produit de vente d'eau	99,35	83,50
Versements contractuels du délégataire	22,09	24,43
Autres prestations de service		13,78
Autres subventions d'exploitation		0,12
Pénalités contractuelles du délégataire et autres produits	9,73	5,99
Reprise de provisions	-	0,04
Aide du fonds de soutien	0,04	0,04
Transfert de charges financières		2,25
<b>Quote-part subventions investissement</b>	<b>2,76</b>	<b>2,76</b>
<b>gestion de la dette - transfert de charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>gestion de la dette - transfert de charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total (B)</b>	<b>133,97</b>	<b>132,91</b>
<b>Report du résultat n-1 sur n (C)</b>	<b>8,63</b>	<b>-</b>
<b>Résultat cumulé de la section d'exploitation (D=B-A+C)</b>	<b>21,61</b>	<b>4,67</b>

Produits de vente d'eau en diminution en raison de la sortie des territoires Est Ensemble et GOSB.

EE7 et GOSB ont apporté leur contribution pour la gestion patrimoniale, conformément aux protocoles d'accord signés entre les parties.

Les provisions inscrites en 2017 et 2019 correspondant aux marchés 2012/24 avec Bouygues (délib 2019-33) et 2014/17 avec CEGELEC, résilié (délib 2017-40), ont fait l'objet d'une reprise sur 2022, suite à un accord entre les différentes parties.

## Le compte administratif 2022

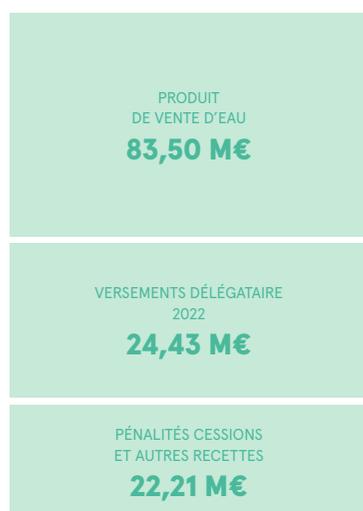
	2021	2022
<b>Section d'investissement</b>		
<b>Dépenses en M€</b>		
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>2,92</b>	<b>2,54</b>
<b>Immobilisations en cours dont :</b>	<b>90,64</b>	<b>84,24</b>
Usines et réservoirs	37,59	34,86
Remplacements branchements en plomb	0,08	0,00
Canalisations individualisées	48,57	45,61
Bâtiments administratifs, système d'information et autres	4,40	3,76
<b>Remboursement AESN</b>	<b>0,02</b>	<b>-</b>
<b>Remboursement de la dette en capital</b>	<b>21,46</b>	<b>22,10</b>
<b>Subventions d'investissement et opérations d'ordre</b>	<b>6,91</b>	<b>7,36</b>
<b>Total (E)</b>	<b>121,95</b>	<b>116,24</b>
<b>Reste à réaliser à reporter (F)</b>	<b>4,28</b>	<b>8,70</b>

	2021	2022
<b>Recettes en M€</b>		
Reprise du résultat d'exploitation n-1	13,71	21,61
Subventions d'investissements de l'AESN	3,00	5,05
Emprunts et dettes assimilés	10,15	44,44
Autres	0,05	0,00
<b>Amortissements des immobilisations et opérations d'ordre</b>	<b>84,21</b>	<b>82,30</b>
<b>Total (G)</b>	<b>111,11</b>	<b>153,40</b>
<b>Reste à réaliser à reporter (H)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Report du résultat de la section d'investissement n-1 sur n (I)</b>	<b>-6,99</b>	<b>17,83</b>
<b>Résultat cumulé de la section d'investissement (J=G+H+I-E-F)</b>	<b>-22,11</b>	<b>10,63</b>
<b>Résultat net de clôture (J+D)</b>	<b>-0,51</b>	<b>15,30</b>

Le SEDIF a choisi d'emprunter 44 M€ à des taux compétitifs en juin 2022 pour faire face à la montée des investissements à venir.

## Les comptes du SEDIF commentés

### Recettes de fonctionnement



### Dépenses de fonctionnement

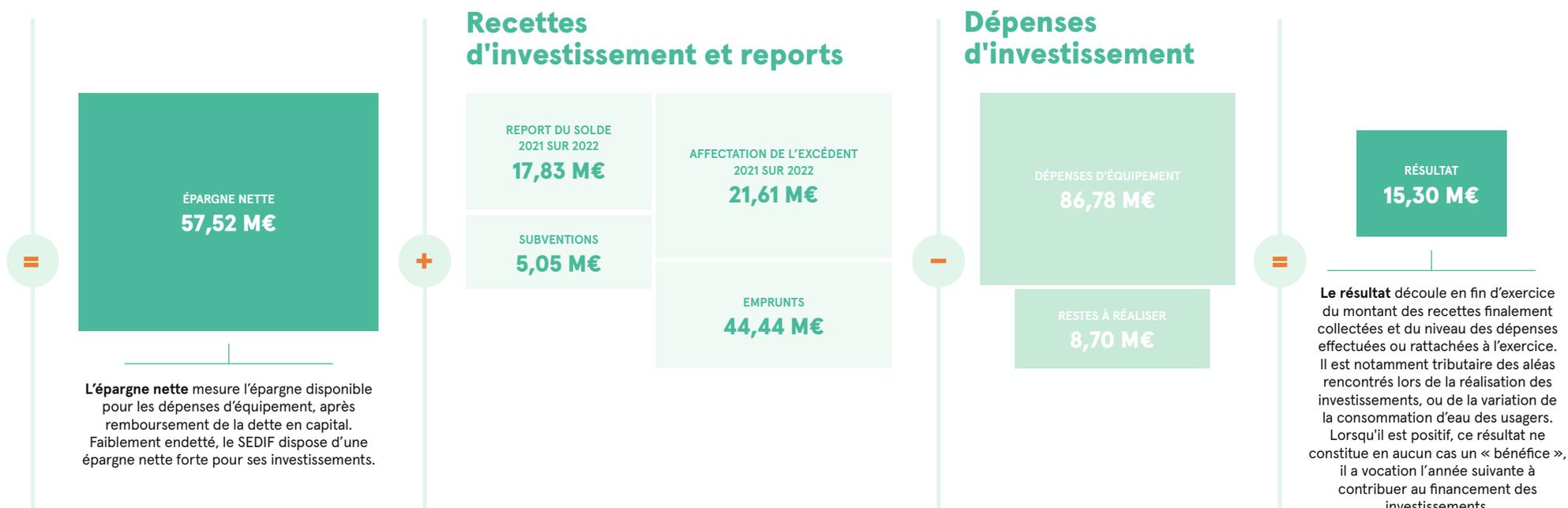


L'épargne brute est le solde restant, une fois payées les dépenses réelles de fonctionnement, y compris intérêts d'emprunts, à l'aide des recettes de fonctionnement. Le SEDIF n'assume pas un rôle d'exploitant mais celui d'un gestionnaire de patrimoine. Son épargne brute est donc très importante, contrairement aux communes dont le budget porte essentiellement sur leurs dépenses de fonctionnement.



Le **taux d'épargne** correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement. Il permet de mesurer la part de disponibilité des recettes de fonctionnement pour contribuer au remboursement de la dette et aux dépenses d'investissement.

Ratio	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	...
Épargne brute	79,30 M€	93,70 M€	81,90 M€	100,10 M€	87,90 M€	93,50 M€	91,50 M€	...
Épargne nette	57,70 M€	72,90 M€	59,40 M€	51,30 M€	68,50 M€	74,40 M€	69,00 M€	...
<b>Taux d'épargne</b>	75 %	73 %	68 %	71 %	67 %	71 %	74 %	...
Endettement en fin d'année	218,20 M€	209,90 M€	216,40 M€	180,30 M€	165,00 M€	164,60 M€	205,40 M€	...
Capacité de désendettement	2,7 ans	2,2 ans	2,6 ans	1,8 an	1,9 an	1,9 an	2,2 ans	...



... Ratio	2018	2019	2020	2021	2022
... Épargne brute	110,00 M€	101,60 M€	93,60 M€	90,30 M€	79,60 M€
... Épargne nette	85,30 M€	65,20 M€	71,90 M€	68,80 M€	57,50 M€
... <b>Taux d'épargne</b>	76 %	71 %	70 %	69 %	61 %
... Endettement en fin d'année	200,00 M€	179,60 M€	172,30 M€	161,00 M€	183,30 M€
... Capacité de désendettement	1,8 an	1,8 an	1,8 an	1,8 an	2,3 ans

**La capacité de désendettement** est un ratio théorique : elle permet de mesurer en combien d'années le SEDIF rembourserait la totalité de son endettement s'il y consacrait toute son épargne brute et cessait donc tout investissement. Cette capacité est structurellement excellente pour le SEDIF, qui porte une mission de gestionnaire de patrimoine, contrairement au budget classique d'une commune qui porte essentiellement sur le fonctionnement courant des services.

## Le Budget consolidé 2022 du service public de l'eau

### Adaptation de la méthode en 2021 et 2022

Du fait de la sortie partielle et progressive de 2 EPT à compter de 2021, il a été choisi d'utiliser un ratio sur les recettes et les dépenses du compte du délégataire pour matérialiser cette évolution de périmètre dans cet exercice de consolidation avec le budget du SEDIF, qui reste, lui, pris en compte à 100 %.

Ainsi, pour 2021, 90,85 % des recettes et des charges présentées dans le compte d'exploitation du délégataire sont prises en compte pour la consolidation avec le budget du SEDIF à son échelle. Ce ratio est de 85,54 % pour 2022.

Recettes du service de l'eau (en M€)	2021	2022	variation
Produits de la vente d'eau aux abonnés	331,0	311,3	-6,0 % ↓
Ventes d'eau en gros	6,2	6,2	0,0 % =
Redevances AESN, VNF & SGL	100,8	96,1	-4,7 % ↓
Recettes sur travaux pour compte de tiers	25,9	21,1	-18,5 % ↓
Emprunts et subventions	13,1	49,9	280,9 % ↑
Contributions des EPT sortants	-	13,8	N/A
Autres recettes dont prestations de service	38,6	36,6	-5,2 % ↓
Report du résultat de l'exercice précédent	15,3	3,8	-75,2 % ↓
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>530,9</b>	<b>538,8</b>	<b>1,5 % ↑</b>

### Les principales évolutions de 2022 sur les recettes du budget consolidé portent sur les postes suivants :

- les ventes d'eau baissent du fait de l'évolution du périmètre du SEDIF du fait de la sortie partielle de 2 EPT ;
- ces mêmes EPT ont commencé en 2022 à verser la contribution qu'ils doivent au SEDIF, ce qui se matérialise dans les recettes comptabilisées ;
- du fait de la crise économique en 2022 qui s'est traduite notamment par une forte remontée des taux d'intérêt, le SEDIF a choisi de mobiliser les emprunts auprès de la Banque de Développement du conseil de l'Europe à hauteur des crédits ouverts, par anticipation, afin d'économiser dans les exercices à venir sur les intérêts dus.

Dépenses du service de l'eau en M€	2021	2022	variation
Investissements du service	124,2	118,5	-4,6 % ↓
Service de la dette	22,6	23,6	4,4 % ↑
Achats d'eau en gros	0,8	0,7	-12,5 % ↓
Autres achats	37,1	32,8	-11,6 % ↓
Charges externes	98,4	97,0	-1,4 % ↓
Charges de personnel d'exploitation	80,5	78,2	-2,9 % ↓
Redevances AESN, VNF & SGL	102,4	96,3	-6,0 % ↓
Impôts, taxes et autres charges	22,7	22,9	0,9 % ↑
Dotations aux provisions	14,7	16,3	10,9 % ↑
Rémunération du délégataire	21,0	20,8	-1,0 % ↓
Résultat du budget consolidé	6,5	31,7	387,7 % ↑
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>530,9</b>	<b>538,8</b>	<b>1,5 % ↑</b>

### Les principales évolutions de 2022 sur les dépenses du budget consolidé portent sur les postes suivants :

- plusieurs postes baissent, en lien avec la réduction de périmètre du SEDIF ;
- les provisions, constituées par le délégataire, sont en hausse et font l'objet d'un suivi rapproché par le SEDIF à l'approche de la fin du contrat de DSP ;
- le résultat du budget consolidé est en hausse, essentiellement alimenté par un plus fort recours à l'emprunt en 2022, comme exposé dans les commentaires sur les recettes.